Passer du rêve à la verdure!



La Métropole de Lyon participe au financement de votre projet de végétalisation en pleine terre.

MÉTROPOLE

GRAND

LYON



0

Redécouvrez votre espace vert!

Observez l'existant, conservez, semez, plantez et bénéficiez de conseils professionnels pour vous accompagner.

La Métropole de Lyon peut subventionner entre 30% et 65% de votre projet

Conditions pour demander une subvention

- Habiter un immeuble en copropriété antérieur à 2015,
- Avoir voté en assemblée générale de copropriété le budget prévisionnel du projet,
- Être accompagné d'un professionnel du paysage ou d'une association de protection de l'environnement,
- Prévoir au moins deux strates de végétations (herbacées/ arbustives/arborées) en pleine terre.



SONT ÉLIGIBLES

les dépenses attachées :

- à la conception du projet,
- à la réalisation (étude, accompagnement du collectif d'habitants),
- à la plantation et à la garantie de reprise des arbres.



SONT EXCLUS

les agréments type mobilier, cheminements, abris, arrosage...

Parce qu'un espace vert vivant c'est...

plus de fraîcheur, un air meilleur, pourquoi pas des fruits, ...et surtout beaucoup de bien-être et de convivialité!

plus de biodiversité,

Besoin d'un conseil?

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) Rhône Métropole vous répond au 04 72 07 44 55 Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le mercredi de 9h à 12h

